



PRESENTATION DE LA FFB

La Fédération Française du Bâtiment (FFB) est une organisation professionnelle représentant les entreprises du Bâtiment. Présidée par Olivier SALLERON, la FFB assure au quotidien la défense de plus de 50 000 entreprises adhérentes, dont 35 000 de taille artisanale. À elles seules, elles réalisent les deux tiers de la production annuelle du secteur (soit 125 milliards d'euros hors taxes du CA) et emploient les deux tiers des 1 155 000 salariés travaillant dans le bâtiment. La FFB est constituée d'un réseau de fédérations unique permettant d'assurer trois missions essentielles :

- une expertise pluridisciplinaire ;
- une assistance au quotidien des adhérents ;
- la représentation et la défense des intérêts de la Profession auprès des organismes institutionnels et décideurs à tous les échelons.

CAHIER D'ACTEUR - FFB

La place du bâtiment dans la stratégie française sur le climat et l'énergie

DES OBJECTIFS AMBITIEUX QUI NECESSITENT D'ÊTRE ACCOMPAGNES FINANCIEREMENT

En France, le bâtiment (construction, usage, rénovation, éventuelle démolition) représente environ 25 % des émissions de CO₂ et 45 % des consommations énergétiques. Ce secteur est donc majeur pour assurer la transition écologique et contribuer à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 via deux leviers principaux :

- la construction de bâtiments neufs énergétiquement plus performants et moins émetteurs de CO₂ ;
- la massification des rénovations énergétiques en ce qui concerne le parc existant de bâtiments.

La RE2020, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, constitue une avancée majeure pour réduire l'impact carbone des bâtiments neufs tout en renforçant leur performance énergétique. Mais la contribution du Bâtiment dans l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 passera principalement par la rénovation énergétique, puisque le parc existant est composé au 3/4 de bâtiments construits avant 1974 - soit avant toute réglementation thermique / environnementale - et que le taux de renouvellement du parc n'est que de 1 % par an.

L'actuelle SNBC prévoit une moyenne de 700 000 rénovations globales performantes par an pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Cet objectif paraît totalement irréaliste au vu du nombre actuel de rénovations globales. Malgré les aides à la rénovation globale en place, nous estimons leur nombre à moins de 150 000 (dont 100 000 dans le parc social) en 2021. En dehors des situations de mutation (nouveau propriétaire ou locataire) propices à ce type de rénovations, les travaux geste par geste, pouvant relever d'une rénovation globale par étape préconisée par un audit énergétique, apparaissent souvent plus adaptés aux contraintes et aux souhaits des maîtres d'ouvrage.

Ceci est confirmé par les chiffres, puisqu'en dehors des rénovations globales qui représentent moins de 1 % des dossiers, MaPrimeRénov' (MPR) a permis, des travaux par geste sur 644 073 logements en 2021 (764 732 dossiers déposés). De leur côté, les CEE contribuent en moyenne chaque année à la réalisation de travaux dans près d'un million de logements. Ces aides « par geste » permettent donc une massification de travaux, principalement liés au chauffage et à l'isolation des logements, clairement efficaces en terme de réduction carbone.

Les projets de rénovation globale sont, eux, freinés par leur caractère complexe - notamment en site occupé - et par un reste à charge trop élevé malgré les aides en place. De ce fait, l'idée d'imposer un nouvel acteur, via « *MonAccompagnateurRenov'* », pour dynamiser le marché et simplifier le parcours pour les ménages est illusoire et manque de pragmatisme. Sans financement complémentaire important, l'intervention de ce nouvel acteur ne modifiera pas les comportements.

Propositions de la FFB

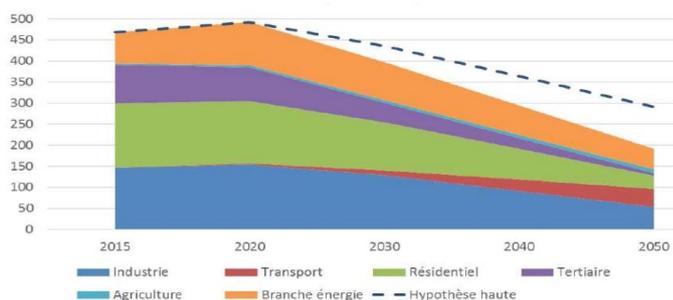
- Maintenir et pérenniser le soutien aux rénovations par geste (MPR et CEE) et le ré-ouvrir pleinement aux ménages intermédiaires et aisés, ces actions permettant de s'engager dans un parcours plus global ;
- Ouvrir MPR aux SCI et aux résidences secondaires en zone rurale ;
- Veiller à ne pas créer de rupture concernant le montant des primes CEE ou à compenser toute diminution par une réévaluation à due proportion des forfaits MaPrimeRénov' ;
- Majorer fortement (a minima, multiplication par deux ou trois) les aides à la rénovation globale ;
- Éviter de (laisser) croire que les obligations de travaux ou l'interdiction de louer permettront de répondre aux enjeux ;
- Permettre aux entreprises de bâtiment qualifiées pour l'audit énergétique et à celles certifiées RGE en rénovation globale de devenir « *MonAccompagnateurRenov'* » ;

- Reconduire le crédit d'impôt en faveur de la rénovation énergétique des locaux tertiaires des TPE/PME ;
- En ce qui concerne la construction neuve :
 - mettre en place un crédit d'impôt sur les remboursements d'emprunts pour aider les (primo-)accédants à faire face aux surcoûts engendrés par la RE2020 ;
 - mettre en place un observatoire national permettant, au titre de la clause de revoyure, de s'assurer que la filière est en capacité d'atteindre les seuils 2025 / 2028 / 2031 de la RE2020.

LA NECESSITE D'UN MIX ENERGETIQUE PLUS EQUILIBRE

La SNBC actuelle prévoit une diminution drastique du recours au gaz dans les bâtiments. Le scénario retenu prévoit la quasi-disparition de la filière gaz, même renouvelable, pour cet usage d'ici 2050.

Consommation nationale de gaz (en TWh PCS) prévue par la SNBC actuelle :



Source : SNBC-2 (2020)

Un mix énergétique plus équilibré nous paraît indispensable, d'une part, pour assurer la stabilité et la sécurité d'approvisionnement, et d'autre part, pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux.

Nous nous interrogeons sur la politique énergétique du « tout électrique » pour les bâtiments et sur la capacité de cette filière énergétique à répondre à la demande, notamment en période de pointe hivernale. La nécessité d'importer massivement de l'électricité d'origine non décarbonée (voire produite

avec du charbon !) serait alors totalement contraire à la politique de décarbonation engageant la responsabilité de la France à l'échelle européenne et mondiale.

La vraie réponse aux enjeux climatiques n'est pas le vecteur énergétique mais la décarbonation des énergies quelles qu'elles soient.

En outre, il n'est techniquement et économiquement pas réaliste d'électrifier massivement l'ensemble du parc de bâtiment à moyen terme. La pompe à chaleur (PAC) 100 % électrique est une solution très peu adaptée en résidentiel collectif ou dans le non résidentiel, et suppose, en maison individuelle, de lourds investissements. Même si les ménages les plus modestes sont actuellement fortement aidés pour financer l'installation d'une PAC, ils ne se trouveront pas toujours en capacité de payer l'entretien et la réparation, à commencer par le remplacement de certaines pièces très coûteuses (carte mère, compresseur...).

REVOIR A LA HAUSSE LA PLACE DU GAZ VERT DANS LE BATIMENT

Etant donné que ;

- la France dispose du potentiel pour injecter, d'ici 2050, 100 % de gaz d'origine renouvelable (donc décarboné). Ce gisement disponible de gaz vert permet de conserver un solde de 10 à 12 millions de logements français chauffés au gaz (chaudière ou PAC hybride) tout en réduisant d'un facteur supérieur à 2 la consommation de gaz dans les bâtiments ;
- et que la filière gaz représente des milliers d'emplois,

nous demandons de revoir à la hausse la place du gaz dans le Bâtiment dans la future SNBC.

Un scénario de mix énergétique incluant le gaz vert est, par ailleurs, compatible avec les dernières orientations européennes issues de « *Fit for 55* ».

Afin d'atteindre les nouveaux objectifs européens à horizon 2030, plusieurs leviers sont envisageables, parmi lesquels :

- l'accélération de la production de gaz vert, jusqu'à une part de 30 % de la consommation de gaz ;
- la généralisation du remplacement des anciennes chaudières gaz par des chaudières gaz THPE ;
- l'accélération du déploiement des pompes à chaleur (PAC) hybrides gaz/électricité.



© MonkeyBusiness| Fotolia

Le déploiement de 500 000 PAC hybrides d'ici 2030 (90% en maisons individuelles et 10% en logements collectifs) et l'accélération du verdissement du gaz permettront de sécuriser l'atteinte de la cible de réduction des émissions.

A l'horizon 2050, les grands scénarios prospectifs prévoient tous la mise en œuvre de nombreuses PAC hybrides en résidentiel :

- RTE : 2,5 millions ;
- ADEME : jusqu'à 5,7 millions.

Cela nécessite de soutenir tous les ménages pour les aider à investir dans ces équipements.

Proposition de la FFB

- Créer un nouveau « coup de pouce » CEE pour la chaudière gaz THPE à condition de coupler ce geste à un geste en lien avec l'isolation du logement, sans pour autant tomber dans la complexité du « coup de pouce » rénovation globale ;
- Créer une aide spécifique pour la PAC hybride.

CONCLUSION / SYNTHÈSE

La FFB considère que le Bâtiment doit être au cœur de la stratégie française sur l'énergie et le climat.

La réussite de la transition écologique, l'atteinte des nouveaux objectifs européens à l'horizon 2030 et de la neutralité carbone en 2050, nécessite de :

- soutenir davantage tous les ménages pour les inciter à rénover leur logement. Cela implique de : rendre les ménages intermédiaires et aisés éligibles à tous les travaux soutenus par MaPrimeRénov', y compris ceux liés aux équipements de chauffage ;
- veiller à ne pas créer de rupture concernant le montant des primes CEE ou à compenser toute diminution par une réévaluation à due proportion des forfaits MaPrimeRénov' ;
- majorer fortement les aides à la rénovation globale ;
- permettre aux entreprises de bâtiment qualifiées pour l'audit énergétique et à celles certifiées RGE en rénovation globale de devenir « MonAccompagnateurRénov' » ;
- reconduire le crédit d'impôt en faveur de la rénovation énergétique des locaux tertiaires des TPE/PME ;
- veiller à la bonne application de la RE2020, aider les ménages à supporter les surcoûts induits et revoir le cas échéant les seuils 2025/2028 ;
- créer un mix énergétique plus équilibré en revoyant à la hausse la place du gaz vert dans les bâtiments en 2050 ;

- soutenir :
 - l'accélération de la production de gaz vert, jusqu'à une part de 30 % de la consommation de gaz ;
 - la généralisation du remplacement des anciennes chaudières gaz par des chaudières gaz THPE ;
 - l'accélération du déploiement des pompes à chaleur (PAC) hybrides gaz/électricité.